



condition annulation vente maison d'habitation

Par **vuillermoz**, le **21/02/2011** à **12:39**

Bonjour, j'aimerais savoir si pour des raisons de santé ma mère agée de 62 ans peut avoir un recours afin d'annuler la vente de sa maison d'habitation.D'avance merci.

Par **Claralea**, le **21/02/2011** à **13:15**

Parce qu'elle a signé un compromis de vente ? Depuis quand ? Et sa maladie est intervenue apres la signature ou etait deja existante ?

Par **vuillermoz**, le **21/02/2011** à **17:49**

bjr, mercipour votre réponse.En fait, ma mère vient d'apprendre qu'elle souffre d'une rupture des tendons de la coiffe de l'épaule et d'une perte musculaire de 80% de son bras droit.Le compromis est déjà signé et elle passe chez le notaire pour l'acte définitif vendredi à 14h.Comme vous pouvez le comprendre il y a urgence. Merci.

Par **Laure11**, le **21/02/2011** à **17:54**

compromis de vente = vente

Par **Claralea**, le **21/02/2011** à **18:53**

Ca va pas etre possible si l'acte de vente definitif doit etre signé dans les prochains jours. Les acheteurs ont eux meme donné congé de leur appartement ou bien l'ont vendu et ça couterait tres tres cher à votre mere de les indemniser.

Si le problème de son bras l'empêche de s'occuper du deménagement, il va falloir trouver des gens qui vous aide. En plus, si votre mere signe vendredi, elle a bien trouvé une autre habitation